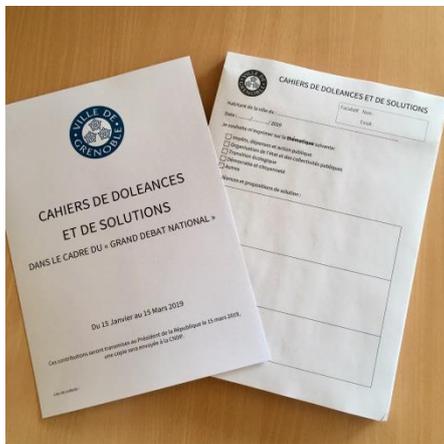




Grand Débat national La Ville répond à la demande d'expression citoyenne



Le gouvernement a souhaité engager un Grand Débat National, qui se tiendra du 15 janvier au 15 mars 2019.

Afin d'accompagner les Grenobloises et aux Grenoblois qui souhaitent contribuer, la Ville de Grenoble met à disposition des « cahiers de doléance et de solution » à l'Hôtel de Ville de Grenoble et dans les Maisons des Habitants.

D'autre part, pour permettre aux collectifs et associations qui souhaitent organiser des débats publics dans le cadre du Grand Débat, des salles municipales pourront être

mises gratuitement à disposition dans le respect de leur disponibilité.

L'ensemble des éléments collectés seront transmis au gouvernement à la fin de la période.

Toutes les infos pratiques seront disponibles sur grenoble.fr

Pour Pascal Clouaire, Adjoint à la démocratie locale : « *La Ville de Grenoble n'est pas organisatrice de ce débat mais facilitatrice. Nous avons ainsi pris des dispositions pour répondre aux demandes de contributions citoyennes, individuelles ou collectives.*

Le retrait de la CNDP de l'organisation de ce débat n'est pas un bon signe : il interroge la neutralité du débat. La Ville s'associe au souhait de la CNDP que le Gouvernement s'engage à ce que ce Grand Débat national se déroule dans le respect des principes fondamentaux du débat public : transparence, accès aux informations, égalité de traitement, égalité d'accès au

débat, clarification dès le lancement du débat des modalités précises de ses conclusions. C'est d'ailleurs dans le respect de ces valeurs que la Ville a construit son guide de la participation citoyenne.

Au-delà de la crise sociale en cours, notre pays fait face à une vraie crise de régime.

Aussi, pour être à la hauteur des enjeux, le Grand Débat qui s'ouvre doit être l'acte 1 d'un processus constituant. »